

## ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

---

*Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Chefferie de Cabinet du Port autonome de Strasbourg, 1 rue du Port du Rhin, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 – pas@strasbourg.port.fr).*

---

### Séance du Conseil d'administration du 10 mars 2023

Lors de la séance du 10 mars 2023, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.-Ouverture de la séance – excuses et vérification du quorum
- 2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

⊗ ⊗ ⊗

#### I. Dossiers stratégiques

- 3.- Approbation : suite de la démarche stratégique et feuille de route résultant du séminaire du CA du 9 février 2023
- 4.- Approbation : nouveau Contrat de développement PAS-Ville-Eurométropole de Strasbourg-Région Grand Est faisant suite au Contrat de développement initial, signé en 2011 permettant d'encadrer les relations du PAS avec les partenaires stratégiques
- 5.- Approbation : Démarche RSE du PAS > Projet IMPACTS visant à doter le PAS d'un outil d'évaluation ex ante de ses décisions

#### II. Dossiers budgétaires et financiers

- 6.- Décision : Compte financier 2022, présentation de l'exécution budgétaire du PAS (maison-mère 2022)
- 7.- Décision : Réévaluation de l'opération d'investissement n° 1584 du 02/01/21 relative aux travaux de réseaux quai Jacoutot - Régularisation d'un contrat de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg au profit du PAS pour la réalisation des travaux d'eau potable (renouvellement) et d'assainissement sur une emprise commune
- 8.- Décision : Autorisation de la dépense relative à l'opération d'investissement n° 1577 relative au grand entretien ferroviaire d'un montant total de 1,4 M€ sur la période 2023-2026

### **III. Dossiers institutionnels et gouvernance**

#### PERSONNEL

- 9.- Décision : Prorogation du mandat des membres au sein des instances représentatives du personnel (Comité du personnel, CHSCT, Conseil de discipline, Commission des rémunérations) – Report des élections ou désignation des représentant du personnel au sein de ces instances
- 10.- Décision : Désignation des représentants du PAS au sein de conseils, comités, assemblées et commissions à la suite du départ du Directeur général délégué du PAS
- 11.- Approbation : Conclusion de l'accord « Term Sheet » entre le PAS et la Société LRT
- ...

### **IV. Dossiers planification spatiale et domaniaux**

- 12.- Décision : Résiliation anticipée des contrats en cours portant sur trois terrains occupés par UPM France SAS sis 4 rue Charles Friedel à Strasbourg de 15,7 hectares environ et fixation des modalités correspondantes (notamment indemnité à la charge d'UPM) – Amodiation d'une partie des emprises ainsi restituées au PAS au profit de la société BLUE PAPER
- 13.- Décision : Site de 9 943 m<sup>2</sup> occupé au 41 route du Rhin à Strasbourg par la Sàrl du Rhin depuis 2015, principes relatifs à la neutralisation de la redevance domaniale pendant une phase temporaire liée à l'étude par le PAS d'une résiliation anticipée du contrat
- 14.- Décision : Changement de la nature de l'occupation d'un terrain de 42 500 m<sup>2</sup>, par la SCI RHINOSTRA, 9 rue de Rochefort, par voie de sous-location à la Société CLESTRA en vue d'exercer une activité industrielle sur le site

### **V. Rapports d'activité**

- 15.- ...
- 16.- ...
- 17.- ...
- 18.- ...

### **AFFAIRES APPROUVEES PAR LE BUREAU DU CA DU PAS LE 9 DECEMBRE 2022**

Approbation : Partenariat entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur – ADEUS – et le PAS - Validation du financement du PAS au titre de l'année 2022 au vu du contenu du travail partenarial

Décision : prorogation pour une durée de 3 ans de la convention d'occupation octroyée par le Port autonome à la Société Bourgey Montreuil Alsace pour le terrain situé 12 rue de Rochefort à Strasbourg d'une superficie de 14 700 m<sup>2</sup>

### **AFFAIRES APPROUVEES PAR LE BUREAU DU CA DU PAS LE 9 FEVRIER 2023**



Décision : prorogation de la durée du contrat d'occupation octroyé par le Port autonome à la Société SERMIX pour le terrain situé 107 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg

Décision : prorogation de la durée du contrat d'occupation octroyé par le Port autonome à la Société UNIBETON pour le terrain situé 5a rue de la Minoterie à Strasbourg

19.- Prochaine séance : 16 juin 2023 à 14h

—